

Selon un rapport épidémiologique de l'INSP

L'AMPLEUR DE LA 3e VAGUE DÉPASSE LARGEMENT LES PRÉVISIONS

Page 2

LE JEUNE
INDÉPENDANT
N° 7059 — JEUDI 5 AOÛT 2021
www.jeune-independant.net direction@jeune-independant.net

Réunion du Haut conseil de sécurité sur la Covid-19

LES INSTRUCTIONS DE TEBBOUNE

Page 3

IL A ÉTÉ EXTRADÉ HIER DES EMIRATS ARABES UNIS

FIN DE CAVALE POUR ABDELMOUMEN OULD KADDOUR



L'ancien PDG de Sonatrach, Abdelmoumen Ould Kaddour, a été extradé hier des Emirats arabes unis vers l'Algérie. L'avion transportant l'ancien patron de la compagnie pétrolière algérienne a atterri ce mercredi après-midi à l'aéroport d'Alger Houari Boumediène, les images de sa remise aux autorités algériennes ont été diffusée en direct sur la télévision nationale.
Page 3

REVUE EL DJEÏCH

L'ANP met en garde le Makhzen

Page 3

CÉRÉALES

Vers une hausse des importations

Page 4

COVID-19

Reconduction du confinement partiel dans 37 wilayas

Page 16

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION FONDÉ LE 28 MARS 1990 – ISSN 1111-0115. PRIX : ALGÉRIE 20 DA, FRANCE 1 EURO

SELON UN RAPPORT ÉPIDÉMIOLOGIQUE DE L'INSP

L'ampleur de la troisième vague dépasse largement les prévisions

La situation épidémiologique en Algérie est alarmante. Les hôpitaux sont submergés par les flux de malades atteints de formes graves de Covid-19, alors que le pic épidémique n'est pas encore atteint. L'INSP fait état d'une troisième vague dépassant largement celle observée en novembre.

Cette nouvelle vague meurtrière de la pandémie met à rude épreuve le système de santé qui résiste grâce aux sacrifices des personnels médicaux, perdant rien qu'au mois de juillet 44 médecins suite à leur contamination par la Covid-19.

Dans son bulletin épidémiologique publié le 23 juillet dernier, l'Institut national de la santé publique (INSP) affirme que l'Algérie enregistre son troisième épisode épidémique majeur, dont l'ampleur dépasse déjà largement celle observée en novembre.

Même si les hospitalisations sont centrées essentiellement sur les personnes nécessitant une oxygénothérapie et que les hospitalisations à domicile ont augmenté de manière conséquente, l'INSP fait état d'une sous-notification plus importante pour diverses raisons, notamment l'automédication sans confirmation biologique, le fait que les structures sanitaires soient dépassées ainsi que la concentration des efforts sur la prise en charge des malades.

Les chiffres rapportés par l'INSP indiquent que, durant la semaine du 17 au 23 juillet, le nombre d'hospitalisations pour Covid-19 a dépassé largement celui observé en novembre, lors du deuxième épisode épidémique majeur, soit une augmentation de 43,8%, avec près de 9 000 patients hospitalisés.

Près de 54% du total des hospitalisations à l'échelle nationale ont été enregistrées à Alger et dans les wilayas environnantes, soit un record de 5 499 malades atteints de formes graves du nouveau coronavirus, hospitalisés le 23 juillet dernier dans les hôpitaux publics du centre du pays.

Selon l'INSP, un organisme scientifique relevant officiellement du ministère de la



Santé, le nouveau record d'hospitalisations enregistré le 23 juillet a dépassé le pic observé le 19 novembre 2020 avec 4 981 patients hospitalisés dans la même répartition géographique. Entre le 14 et le 20 novembre, la moyenne des hospitalisations, la plus haute du mois de novembre, était de 4 330,4, soit un accroissement de 11,7%.

Au cours du mois de juillet, les moyennes d'hospitalisations ont été estimées à 4 834.1, 3 419.4 et 2 349.4, respectivement du 17 au 23 juillet, du 10 au 16 juillet et du 3 au 9 juillet, soit un accroissement de +41,4 % durant la semaine allant du 17 au 23 juillet. Il était de 45,5% durant la semaine précédent, du 10 au 16 juillet.

Le rapport de l'INSP indique également que la wilaya d'Aïn Defla est la wilaya qui a enregistré la plus grande hausse durant cette dernière semaine. Elle est estimée à 152.4%, avec une moyenne d'hospitalisations de 2 12.7 patients du 17 au 23 juillet et de 84,3 du 10 au 16 juillet. Elle est suivie de la wilaya de Médéa avec un accroissement de +81.1% et de Bouira avec une augmentation des cas d'hospitalisation de plus de 69,5 %.

Concernant les patients admis dans les unités de soins intensifs (USI) au niveau national, le document rapporte le nombre de 440 patients hospitalisés dans ces services le 23 juillet. Des données qui reflètent l'écart entre la réalité du terrain et le bilan officiel quotidien du comité scientifique de suivi de l'évolution de la pandémie du nouveau coronavirus, lequel indiquait, à la même date, que seulement 42 personnes étaient admises dans ces unités, soit 9,54% des chiffres réels.

La région du centre du pays totalisait à elle seule 56,8% des cas hospitalisés dans les USI, soit une moyenne de 231 patients dans les services de réanimation entre le 17 et le 23 juillet, avec une progression estimée à 83,3%. Le rapport note principalement que plus de la moitié des hospitalisations en USI sont situées dans la wilaya d'Alger, laquelle a enregistré une moyenne de 128,9 patients en réanimation durant la même semaine.

Il convient de rappeler que l'Institut national de la santé publique est chargé de mener des enquêtes sanitaires sur le terrain pour cerner l'évolution des épidémies qui peuvent menacer dangereusement la santé publique dans le pays.

Mohamed Mecelti

PR KAMEL SANHADJI :

«Accélérer la vaccination pour contrer le variant Delta et éviter une 4e vague»

DANS ce qui ressemble, désormais, à une course contre la montre, le président de l'Agence nationale de sécurité sanitaire, le Pr Kamel Sanhadji, estime qu'il est encore possible d'éviter une quatrième vague qui saturerait possiblement nos hôpitaux. Pour lui, il faut vacciner au moins 400 000 personnes par jour pour atteindre 50% d'immunité d'ici à octobre.

Qualifiant la situation sanitaire dans le pays d'inquiétante, le Pr Sanhadji a souligné hier, lors de son passage sur les ondes de la Chaîne 1 de la Radio nationale, que les discussions concernant une quatrième vague de la Covid-19 dépendent du taux de vaccination. Il a, à cet effet, appelé à la nécessité d'accélérer le rythme de la vaccination à 400 000 personnes par jour, ce qui permettrait d'atteindre 50% d'immunité d'ici au début de l'automne, mais surtout anticiper la 4e vague. L'intervenant a tenu à affirmer, encore une fois, la dangerosité du variant Delta, estimant que ce dernier a de nouvelles caractéristiques par rapport à l'original. Il explique que la personne infectée par ce variant transmet l'infection à huit personnes. La capacité de ce variant à se propager est très grande, ce qui a aggravé, selon lui, la situation épidémiologique et, par conséquent, la crise d'oxygène dans les hôpitaux. Appelant les citoyens à plus de vigilance, le Pr Sanhadji a indiqué qu'aujourd'hui, la capacité hospitalière est insuffisante et la prise en charge des patients nécessite l'utilisation de grandes quantités d'oxygène. Répondant aux critiques dont fait l'objet l'Agence nationale de la sécurité sanitaire, créée dans ce contexte de pandémie, le Pr Sanhadji a tenu à expliquer que l'agence, dont il est le président, est composée d'experts qui rédigent des rapports périodiques sur le système national de santé, lesquels sont remis au président de la République. «Ceux qui parlent beaucoup font peu et ceux qui parlent peu font beaucoup», a-t-il déclaré, faisant allusion aux critiques qui font état de l'absence de l'agence sur le terrain au moment où le pays fait face à une troisième vague de la Covid-19 difficile. Il convient de rappeler que le Pr Sanhadji a annoncé, mardi, que l'Agence nationale de sécurité sanitaire a réuni, au début de la semaine, des experts et spécialistes dans plusieurs domaines pour mettre en place une cartographie de la situation sanitaire actuelle. «Le groupe d'experts va proposer différentes actions à mener», a expliqué le Pr Sanhadji, qui a précisé que «cette stratégie sera mise à la disposition du président de la République». «Des diagnostics précis ont été faits au sujet des problèmes d'oxygène, de réanimation, de prise en charge des patients ainsi que de la vaccination», a-t-il fait savoir. Il a recommandé de mettre en place plusieurs grandes structures dédiées à la Covid-19 pour améliorer la prise en charge des patients et soulager les équipes médicales. «Il faut externaliser la prise en charge des patients Covid-19 et les sortir des hôpitaux car le variant Delta est aussi contagieux que la varicelle», a expliqué le spécialiste. L'expert a recommandé également l'utilisation de «l'eau de mer pour décontaminer les villes côtières». Il a mis en garde contre «les dangers futurs, sur la santé et l'environnement, de l'usage abusif de produits chimiques pour désinfecter les lieux publics».

Lynda Louifi

1 495 nouveaux cas, 852 guérisons et 34 décès

1 495 NOUVEAUX cas confirmés de coronavirus (covid-19), 852 guérisons et 34 décès ont été enregistrés ces dernières 24 heures en Algérie, a annoncé mercredi le ministère de la Santé, dans un communiqué.

Le total des cas confirmés de coronavirus s'élève ainsi à 176724, dont 1495 nouveaux cas durant les dernières 24 heures, celui des décès à 4404 cas, alors que le nombre des patients guéris est passé à 118409, précise le communiqué. Par ailleurs, 37 patients sont actuellement en soins intensifs, ajoute la même source. En outre, 10 wilayas n'ont recensé aucun cas durant les dernières 24 heures, 12 autres ont enregistré de 1 à 9 cas, tandis que 26 wilayas ont enregistré 10 cas et plus. Le ministère de la Santé rappelle, par la même occasion, que la situation épidémiologique actuelle exige de tout citoyen vigilance et respect des règles d'hygiène et de distanciation physique, tout en insistant sur le respect du confinement et du port du masque.

S. N.

IL A ÉTÉ EXTRADÉ HIER DES EMIRATS ARABES UNIS

Fin de cavale pour Abdelmoumen Ould Kaddour

L'ancien PDG de Sonatrach, Abdelmoumen Ould Kaddour, a été extradé hier des Emirats arabes unis vers l'Algérie. L'avion transportant l'ancien patron de la compagnie pétrolière algérienne a atterri ce mercredi après-midi à l'aéroport d'Alger Houari Boumediène, les images de sa remise aux autorités algériennes ont été diffusée en direct sur la télévision nationale.

Abdelmoumen Ould Kaddour a dirigé Sonatrach entre mars 2017 et avril 2019. En 2007, il a été incarcéré puis condamné pour «espionnage au profit de puissances étrangères» dans le cadre de l'affaire BRC. Mais il sera par la suite réhabilité et nommé à la tête de Sonatrach en mars 2017.

Un mandat d'arrêt international contre l'ancien du groupe Sonatrach Abdelmoumen Ould Kaddour principal accusé dans l'affaire de l'acquisition de la raffinerie Augusta a été lancé en février 2021. Le Pôle pénal économique et financier avait ouvert une enquête sur l'affaire de la raffinerie d'Augusta, dans laquelle un mandat d'arrêt international a été émis contre l'ancien PDG de Sonatrach comme principal accusé.

En juin dernier, les autorités émiraties avaient donné leur feu vert pour l'extradition de Ould Kaddour, arrivé dans le pays en provenance de la France en mars. Son nom figurant sur la liste des personnes recherchées par



Interpol, il a été arrêté après son arrivée aux Emirats, mais il sera relâché sous caution.

L'acquisition par le groupe Sonatrach en 2018, pour un montant de plus de 700 millions de dollars, de la raffinerie d'Augusta en Sicile (Italie) a fait couler beaucoup d'encre. La transaction a en effet suscité une grande polémique, notamment concernant le montant déboursé pour l'acquisition d'une raffinerie vieille de sept décennies et pour laquelle ExxonMobil avait, en vain, cherché un acheteur depuis 2015, selon les spécialistes. La présentant comme une opportunité et «une bonne affaire», il a été surtout mis en avant le fait que la raffinerie allait traiter le brut algérien, comblant ainsi le déficit national en produits raffinés que le pays importait.

L'argument n'a pas tenu la route longtemps, d'autant que la raffinerie était conçue pour des bruts de densités moyenne et lourde et non pour du brut léger de la catégorie de ceux que produit l'Algérie.

Il faut donc acheter du brut chez un fournisseur tiers pour le raffiner. Des experts avaient alors émis des réserves et se sont opposés à cette transaction, exhortant même le gouvernement de l'époque de ne pas approuver la transaction, compte tenu du montant exorbitant auquel devait s'ajouter des sommes importantes à engager dans le cadre de sa mise en conformité avec les normes environnementales. Mais ce fut peine perdue car la transaction a finalement eu lieu.

Pour situer les responsabilités dans l'acquisition par Sonatrach de la raffinerie d'Augusta, qualifiée de fiasco, la justice a ouvert le dossier en juillet 2020 et a placé sous mandat de dépôt un conseiller de Abdelmoumen Ould Kaddour, l'ancien P-DG du groupe pétrolier, actuellement à l'étranger, ainsi que Ahmed Mazighi, qui est poursuivi pour dilapidation de l'argent public et abus de fonctions.

Au mois de janvier dernier, la justice a encore convoqué d'autres responsables de Sonatrach, supposés être impliqués dans cette transaction.

Au moins une dizaine de responsables de Sonatrach, dont d'anciens membres de conseil d'administration, ont été convoqués, en janvier dernier, devant le juge d'instruction près du tribunal de Bir Mourad Raïs, à Alger, dans le cadre de l'enquête sur la transaction ayant conduit à l'acquisition de la raffinerie d'Augusta en 2018.

Une source chargée du dossier avait confié au Jeune Indépendant que les responsables convoqués étaient notamment les anciens membres de l'ex-conseil d'administration du groupe pétrolier ainsi que les dirigeants clefs dans le processus d'achat de la vieille raffinerie d'ExxonMobil.

Nassim Mecheri

REVUE *EL DJEÏCH*

L'ANP met en garde le Makhzen

DANS son dernier numéro, la revue *El Djeïch* s'est longuement attardée sur les coups répétés du Maroc ainsi que les dérives de sa diplomatie à l'encontre de l'Algérie. «Le régime marocain du Makhzen a récemment rehaussé son degré d'hostilité envers l'Etat algérien et ses institutions sur plusieurs fronts, à commencer par la guerre de la drogue mais aussi des médias, de la propagande et la guerre dans le domaine cybernétique, sans parler de son alliance désormais publique avec l'entité sioniste», écrit-on en effet dans un commentaire sous le titre révélateur : L'acharnement du Makhzen contre l'unité du pays est désormais avéré.

La revue *El Djeïch* , a dans ce sens, rappelé la qualification de l'Algérie comme «pays ennemi pour le Maroc» par le consul général du Maroc à Oran en mai 2020. Ce qui «montre clairement la vision que le Makhzen se fait de notre pays et toutes ses actions honteuses envers notre Patrie s'inscrivent dans cette perspective».

«L'escalade du Makhzen dans sa politique hostile envers notre pays émane d'une volonté de se venger de l'Etat algérien pour ses positions immuables qui rejettent tout marchandage et toute concession quant à ses principes, s'inspirant de son Histoire millénaire et de sa glorieuse Révolution, mais aussi pour avoir toujours été aux côtés des peuples opprimés et sa défense des causes justes, à l'exemple de la cause sahraouie», relève encore le porte-voix de l'ANP.

Bien plus, à travers son comportement infantile et ses attaques récurrentes contre notre pays, le Makhzen ambitionne d'exporter ses crises internes et couvrir l'échec du régime marocain à faire face aux graves défis qui menacent son devenir, à la lumière de la tension sociale qui risque de rompre l'équilibre précaire et d'emporter ainsi le royaume, en raison de son incapacité à résoudre les disparités sociales et d'apporter des solutions aux problèmes économiques internes que le peuple marocain endure.

Le rédacteur du commentaire, exilique dans son écrit, que la stratégie de la tension permanente et de l'escalade du régime du Makhzen à l'égard de l'Algérie vise à servir les ambitions et la thèse du lobby sioniste enraciné dans les rouages du pouvoir à Rabat, et soutenu par les cercles décisionnels dans d'autres capitales, au point où c'est cette «main de Satan» qui trace sa politique, oriente sa boussole diplomatique et lui concocte des recettes qui ne font que le plonger dans la fuite en avant, à travers le recours aux allégations fallacieuses, aux assertions tendancieuses, aux accusations fabriquées de toutes pièces et aux campagnes anti-algériennes.

«Un des procédés indignes utilisés par le Makhzen marocain dans sa tentative de saper l'unité nationale et la stabilité de notre pays, est la guerre médiatique et la propagande malveillante qui présentent un sombre tableau de la situation de notre pays. Ainsi, et par l'entremise de ses larbins et de ses porte-voix, le Makhzen tente de semer le doute dans l'esprit des Algériens pour de vils objectifs consistant à ébranler le front interne et allumer le feu de la sédition afin de réduire le rôle de l'Algérie et d'écorner sa crédibilité en tant qu'Etat central dans la région», note encore El Djeïch.

Dans cette perspective, le régime du Makhzen, avec ses alliés, atteste la Revue, œuvre, par toutes voies et tous les moyens, y compris immoraux, comme utiliser certains traîtres, agents et pseudo opposants, pour susciter des troubles internes dans notre pays, en leur accordant toute l'aide nécessaire et en les finançant pour qu'ils promeuvent ses thèses et ses projets destructeurs à travers les médias du Makhzen ainsi que les réseaux sociaux et les sites web qui lui sont inféodés, sans oublier leur accueil sur son territoire et en organisant des réunions suspectes avec des services de renseignement étrangers hostiles.

«Les attaques marocaines contre tout ce qui est algérien est une obsession du Makhzen, elles sont le reflet d'un régime en déliquescence qui se nourrit d'une propension maladive à s'en prendre à un Etat voisin et un peuple frère, croyant à tort que cela serait de nature à perpétuer la vie d'un régime à bout de souffle, croulant sous le poids des crises et plus que jamais tenu à l'œil par les organisations de défense des droits de l'homme pour ses violations constantes de ces droits, en particulier au Sahara occidental et contre les Sahraouis, écrit-on encore.

S. O. B.

RÉUNION DU HAUT CONSEIL DE SÉCURITÉ SUR LA COVID-19

Les instructions de Tebboune

LE PRÉSIDENT Abdelmadjid Tebboune a présidé hier une réunion du Haut conseil de sécurité (HCS). Au menu, la situation sécuritaire et sanitaire du pays ainsi que la préparation de la rentrée sociale et des prochaines élections locales. Selon un communiqué de la présidence de la République, le président Tebboune a salué le formidable élan de solidarité des Algériens dans la lutte contre la pandémie de covid-19 qui frappe de plein fouet cet été le pays. Pour faire face au manque d'oxygène dans les hôpitaux et à la flambée de la pandémie en Algérie, le président de la République a «ordonné d'accélérer l'acquisition des concentrateurs d'oxygène» en annonçant l'arrivée de 3.000 appareils ce mercredi, d' «équiper les hôpitaux en générateurs d'oxygène et d'accélérer la campagne de vaccination anti-Covid, notamment dans les wilayas les touchées par l'épidémie.» Il a annoncé la réception de 5 millions de doses de vaccin anti-covid cette semaine. L'Algérie fait face à une flambée meurtrière de la pandémie de covid-19 depuis début juillet, avec un pic des contaminations quotidiennes de 1927 nouveaux cas en 24 heures le 28 juillet. Depuis le nombre de cas a baissé considérablement jusqu'à près de 1000 cas avant de reprendre sa tendance haussière, avec 1495 nouvelles infections recensées ces dernières 24 heures, selon le bilan du ministère de la Santé publié ce mercredi 4 août. **M. D.**

BNA-UGCAA

Un protocole d'accord pour développer le paiement électronique

LA BANQUE nationale d'Algérie (BNA) et l'Union générale des commerçants et artisans algériens (UGCAA) ont procédé mercredi à Alger à la signature d'un protocole d'accord portant sur le développement du paiement électronique. Ce protocole d'accord a pour objet de mettre en œuvre le programme de développement des moyens de paiement électronique et des services de la banque à distance en faveur des adhérents de l'UGCAA. Ce programme comprend une gamme de cartes bancaires offertes par la BNA, l'équipement en terminaux électroniques (TPE) et l'utilisation de l'application de mobile paiement «wimpay» pour le paiement et l'encaissement. Il s'agit également de l'accompagnement pour l'intégration des terminaux de paiement acquis par les adhérents au réseau d'acceptation interbancaire CIB et de l'accompagnement pour la certification permettant l'acceptation du paiement par internet. Le protocole d'accord a été signé par le directeur général de la BNA, Mohamed Lamine Lebbou et le secrétaire général de l'UGCAA, Hazab Ben Chahra, en présence notamment du SG du ministère des Finances, Brahim Kessali. Le DG de la BNA a indiqué que cette signature intervient dans le cadre de la limitation du recours aux liquidités, ainsi que la sensibilisation des commerçants et des citoyens, estimant que l'UGCAA constitue «une porte d'entrée importante» pour les banques afin de généraliser la distribution des TPE. «L'autre objectif est de développer l'inclusion financière tout en réduisant la masse monétaire utilisée dans les transactions commerciales», a souligné M. Lebbou. Pour sa part, M. Ben Chahra a fait savoir qu'il est convenu au sein de l'UGCAA la nécessité de généraliser la carte bancaire électronique, notant la contribution de son organisation professionnelle dans cette optique. Il a en outre précisé que, dans le cadre de ce protocole d'accord, des journées d'information et de sensibilisation seront organisées au niveau national visant la promotion et le développement de l'utilisation des moyens de paiement électronique. De son côté, M. Kessali a rappelé que ce processus va dans le sens de l'inclusion financière et de la mise en place de nouveaux services bancaires au profit du citoyen, des commerçants et des artisans. «C'est un processus de modernisation qui s'accélère depuis une année au cours de laquelle les banques ont fait des efforts extraordinaires pour se rapprocher du citoyen, moderniser leur gestion et digitaliser leur activité», a affirmé le représentant du ministère. Présent à cette cérémonie, le secrétaire général du ministère du Commerce, El-Hadi Bakir, a estimé que cet accord représente une «avancée considérable» dans la numérisation en Algérie. «De plus cela permet une plus grande transparence dans les transactions commerciales. Mais cela nécessite l'implication générale des commerçants algériens car il n'y a pas d'autre choix que la numérisation», a-t-il souligné. Il a également rappelé que l'obligation d'acquisition de TPE par les commerçants et artisans entrera en vigueur au 1er janvier prochain.

H. B.

CÉRÉALES

VERS UNE HAUSSE DES IMPORTATIONS

Dépendante exclusivement de la pluviométrie, la production céréalière est impactée par le manque de précipitations. Une baisse de production est alors prévue pour cette année bien que les chiffres officiels de la production ne soient pas encore communiqués.



C'est ce qu'a affirmé Ali Daoudi, enseignant chercheur à l'Ecole nationale supérieure agronomique d'Alger, soulignant la nécessité de produire des céréales en irrigué. Une augmentation des importations de céréales est donc attendue.
S'exprimant hier sur les ondes de la radio Chaîne 3, le Pr Daoudi est revenu sur la forte dépendance de la production céréalière du pays de la pluviométrie, soulignant la nécessité de trouver une alternative pour sécuriser la production des céréales. «Notre système céréalier est fragilisé par une trop grande dépendance des précipitations», a-t-il indiqué, affirmant que la production de cette année sera moindre en comparaison à l'année passée mais aussi à la moyenne des cinq dernières années. Les années à venir ne seront pas meilleures, d'autant que, selon les précisions des spécialistes, «l'ensemble des modèles climatiques prédisent pour la région encore plus d'aridité et de variabilité des précipitations».
Signalant l'absence de chiffres officiels de la récolte de cette année, le Pr Ali Daoudi se fie aux statistiques des organismes internationaux, comme l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), qui prédisent une baisse de la production de l'ordre de 25%.
Selon l'agroéconomiste, la baisse de la production est «l'effet immédiat des conditions climatiques» car, a-t-il expliqué, «c'est le même système traditionnel de production céréalière qui a produit l'année dernière près de 40 millions de quintaux qui risque de produire 25% de moins cette année».
Selon ce spécialiste, les rendements restent faibles. «Les rendements moyens sur les cinq dernières années tournent autour des 16 quintaux à l'hectare. C'est parmi les taux les plus faibles de la région méditerranéenne», a-t-il fait savoir, soulignant la fragilité de notre système céréalier compte tenu de sa forte dépendance des précipitations. «Le plus gros de nos superficies céréalières sont dépendantes des eaux pluviales et sont donc très vulnérables», a précisé l'enseignant.
Pour pallier cette dépendance, il a préconisé d'augmenter les surfaces irriguées dédiées à la céréaliculture et d'adapter les itinéraires techniques aux spécificités territoriales. «Pour gagner le pari du rendement, il faut une agriculture territorialisée. On ne peut pas penser de la même manière à Constantine et à Sidi Bel Abbès, les agriculteurs sont dans des conditions naturelles complètements différentes, pour lesquelles il faudra produire des modèles techniques adaptés», a précisé l'agroéconomiste.
Aussi, avec cette baisse de la production des céréales, une hausse des importations est prévisible, et ce afin de répondre aux besoins locaux.

Lilia Aït Akli

LOGEMENTS PROMOTIONNELS LIBRES

Ouverture des souscriptions dès aujourd'hui

L'ENTREPRISE nationale de promotion immobilière (ENPI) a annoncé, hier, l'ouverture, dès aujourd'hui, des souscriptions aux citoyens pour l'acquisition de logements promotionnels libres (LPL).L'ENPI a précisé que tout citoyen peut souscrire à ce programme sans conditions d'éligibilité, en fournissant un certificat de naissance et une copie de la pièce d'identité nationale et ce, en fonction du stock disponible dans chaque wilaya du pays. Selon le communiqué, l'opération d'inscription se fait via le site électronique de l'entreprise www.enpi.dz ou bien en se rapprochant des services commerciaux relevant de l'ENPI à travers les directions régionales et les directions des projets dans les wilayas concernées par l'opération d'acquisition des logements LPL, dès jeudi.
Concernant les stocks disponibles au niveau des wilayas, l'ENPI a fait savoir qu'il se situent à la cité des 24 logements promotionnels publics LPP individuels-Tilitine dans la wilaya d'Adrar, la cité 369 LPP dans la wilaya de Laghouat, ainsi qu'à la cité 36 LPP dans la wilaya de Touggourt. Ces logements sont également implantés à la cité 200 LPP dans la wilaya d'El Oued, cité 25 LPP dans la wilaya de Ghardaïa, cité 72 LPP «Chaiba 2», cité 46 LPP «Chaiba 3» et à la cité 278 LPP «Draâ Errich» dans la wilaya d'Annaba.
Quant à la wilaya de Batna, il s'agit de la cité 120 LPP «Park Afrouraj», de la cité 166 LPP «Park Afouraj», et de la cité 400 LPP «Hamla 03», tandis que la wilaya de Jijel, elle dispose de logements LPL à la cité 280 LPP «Harathen», et la wilaya de Mila, elle dispose de logements LPL à la cité 84 LPL «Ferdoua».
Quant à la wilaya de Skikda, il s'agit de la cité 590 LPP «Bouzaaroura», tandis que la wilaya de Souk Ahras, elle dispose des logements promotionnels libres (LPL) dans la cité 42 LPP, tandis que ce type de logements se situent à la cité 222 LPP pour la wilaya de Guelma.
Par ailleurs, et dans la wilaya d'El Taref, les logements LPL concernent la cité 51 LPP «Ben M'hidi» et la cité 50 LPP dans la wilaya de Tébessa.
Dans la wilaya de Constantine, les logements se situent dans les cités suivantes : 620 LPP «Massinissa» à El Khroub, la cité 380 LPP «Ali Mendjeli» à Ain Smara, alors que la wilaya de Sétif, elle dispose des logements dans les cités 260 LPP à El Eulma, 154 LPP «Gaoua 2», 320 LPP «Gaoua 2» et 500 LPP «Gaoua 2».
Pour ce qui est de la wilaya d'Oran, les logements sont implantés dans la cité 2.100 LPP «Sidi Chahmi» et celle de 2000 LPP «Sidi Chahmi», alors qu'il s'agit, dans la wilaya de Mostaganem, de la cité 300 LPP, et dans la wilaya de Sidi Bel Abbes, de la cité 500 LPP. Dans la wilaya d'Ain Témouchent, il s'agit de la cité 132 LPP.
Il s'agit également des cités suivantes : 218 LPP et celle de 25 LPP «Dahr Echih» (wilaya de Saida), celle de 36 LPP (Tissemssilt), 415 LPP «Boudjlida» (Tlemcen), alors qu'il s'agit, dans la wilaya de Béchar, de la cité 43 LPP «Djenan Dif Allah».
Dans la wilaya d'El-Bayadh, il s'agira de la cité 50 LPP et de celle de 80 LPP dans la wilaya de Relizane.
A Blida, Il s'agit de la cité des 240 LPP et de 1.144 LPP à Ouled Selama et Bouinan, 64 LPP et 80 LPP, respectivement à Mouzaia et Larbaa. Pour la wilaya de Chlef, il est question des cités 30 LPP et 40 LPP. Il s'agira aussi des cités 194 LPP (Médéa), 180 LPP à Ain Defla et 32 LPP de Miliana, 1500/800/40 LPP, 1500/800/105 LPP et 1500/800/108 LPP (Bouarréridj), la cité 108 LPP à Mouilha (Msila) et la cité 596 LPP à Bouira. A Béjaia, il s'agit des cités 154 LPP à Oued Ghir et 82 LPP à El-Kseur. Quant à la wilaya de Tizi Ouzou, il s'agira des cités 288 LPP (Tamda), 80 LPP (Oued Falli), 85 LPP (Draa El Mizan). A la wilaya de Annaba, il s'agit des cités 48 LPL, 40 LPL, 60 LPL à la Colline rose. A Constantine, il s'agit de la cité des 30 villas à Zouaghi.

M. B.

HORAIRES DES PRIÈRES

	Fadjr	Dohr	Açr	Maghrib	Icha
ANNABA	03:58	12:35	16:23	19:32	21:05
CONSTANTINE	04:05	12:39	16:27	19:40	21:07
ALGER	04:18	12:54	16:42	19:54	21:23
OUARGLA	04:26	12:45	16:25	19:34	20:58
CHLEF	04:27	13:01	16:47	19:58	21:28
MOSTAGANEM	04:33	13:06	16:52	20:03	21:32
ORAN	04:37	13:09	16:55	20:05	21:34

LE JEUNE
INDÉPENDANT

N° 7059 — JEUDI 5 AOÛT 2021

www.jeune-independant.net direction@jeune-independant.net

Météo

	Maximales	Minimales
Alger	31°	21°
Oran	34°	19°
Constantine	35°	18°
Ouargla	46°	29°

AFFAIRE DE L'EX-WALI MUSTAPHA LAYADI

LES PEINES ALLÉGÉES

Les magistrats de la première chambre pénale de la cour d'appel d'Alger ont revu à la baisse les verdicts prononcés par le président du pôle judicaire du tribunal de Sidi M'Hamed dans l'affaire de l'ex-wali de Tipasa Mustapha Layadi et le directeur des domaines de la wilaya Bouamrane Ali et les hommes d'affaires propriétaires d'Attia Électroniques.



Ainsi, les juges ont prononcé une peine de 2 ans de prison ferme contre l'ex-wali de la wilaya de Tipasa Mustapha Layadi. Les mêmes magistrats ont allégé la peine contre l'ex-directeur des domaines de la wilaya de Tipasa Ali Bouamrane de deux ans. Il a été condamné à 1 an de prison ferme. Les juges ont par ailleurs condamné l'homme d'affaires Attia Hamid à 1 an avec sursis.
Ils ont par contre prononcé deux relaxes en faveur de l'homme d'affaires Attia Bachir et son neveu Souhil- Lyes.
Les magistrats ont décidé en outre d'annuler toutes les amendes prononcées contre Attia Electroniques lors du premier jugement concernant l'extension de 2 000 mètres d'un lot de terrain dans la zone d'activité commerciale d'El Hamdania (W. Tipasa).
Pour rappel, le procureur général près la cour d'Alger a requis au cours de son réquisitoire l'aggravation des peines contre tous les mis en cause.
L'ancien wali de Tipasa et l'ex-directeur des domaines respectivement Mustapha Layadi et Ali Bouamrane ont affirmé au président en charge du dossier Abdelaziz Ayad et ses conseillers Amine Brahimi et Lynda Mahmoudi : «Toutes les procédures relatives à l'octroi du lot de terrain objet de la poursuite judiciaire entamée à notre encontre ont été respectées».
Les deux ex-cadres ont clamé haut et fort : «On fait l'objet de graves accusations bel et bien maquillées par la directrice du tourisme au niveau de la wilaya de Tipasa qui a donné d'ailleurs son accord pour l'extension du lot de terrain puis elle est allée se plaindre auprès des instances judiciaires !». L'ancien wali de Tipasa a déclaré : «J'ai signé l'arrêt d'octroi de 8 200 mètres sur la base de l'accord de la directrice du tourisme et sur la base de l'enquête foncière laquelle n'a relevé aucune carence ou anomalie concernant la demande formulée par l'homme d'affaires Hamid Attia».
Le mis en cause a par ailleurs affirmé que : «Personne n'a postulé pour le lot objet de la poursuite judiciaire».
Il a saisi l'occasion pour s'interroger : «Je ne comprends pas pourquoi, elle a attendue de 2013 à 2017 pour dénoncer soi-disant les dépassements enregistrés dans le cadre de cette affaire. Je suis lésé dans mes droits monsieur le président».
A la question de savoir s'il entretenait des relations avec la famille Attia du fait qu'ils sont tous originaires de Bordj Bou Arreridj, Mustapha Layadi a répondu : «J'ai trouvé que la demande formulée par les hommes d'affaires Attia Hamid et Bachir répondait aux normes. Le dossier des concernés a été validé par notamment le secrétaire général de la wilaya de Tipasa et des autres membres de la commission chargée de l'examen des marchés publics».
De son côté, l'ex-directeur des domaines Ali Bouamrane a d'emblée affirmé au président : «Je ne possède pas l'autorité de la décision. J'ai déposé plainte contre la directrice du tourisme de la wilaya de Tipasa concernant les informations qu'elle fournissait sur la structure que je gérais à des personnes étrangères».
Il a indiqué que : «L'ex-wali n'a pas exercé des pressions sur moi pour signer en faveur de quiconque…»
Les deux frères Attia Hamid et Bachir et leur neveu Lyes ont nié tous les faits qui leur ont été reprochés au cours de l'instruction judiciaire. Ils estiment qu'ils ne sont concernés dans cette affaire ni de près ni de loin.

Redouane Hannachi

LUTTE CONTRE LA CRIMINALITÉ ET LA CONTREBANDE

Plusieurs opérations en une semaine

DES DÉTACHEMENTS et des unités de l'Armée nationale populaire (ANP) ont mené, durant la période allant du 28 juillet au 3 août , de multiples opérations dans le cadre de la lutte antiterroriste et contre la criminalité, la contrebande et l'émigration clandestine, témoignant ainsi de «l'engagement infaillible» des Forces armées à «préserver la quiétude et la sécurité» dans le pays, indique un bilan opérationnel de l'ANP rendu public mercredi. «Dans le cadre de leurs nobles missions de défense et de sécurisation du territoire national contre toute forme de menaces, des détachements et des unités de l'ANP ont mené, du 28 juillet au 03 août 2021, de multiples opérations qui témoignent de l'engagement infaillible de nos Forces Armées à préserver la quiétude et la sécurité dans notre pays», précise la même source.
Dans le cadre de la lutte antiterroriste, un détachement de l'ANP a capturé le terroriste dénommé «B. Ben Mohamed» dit «Abdelmalek» au niveau du Secteur Opérationnel de Bordj Badji Mokhtar/6e RM.
Ledit terroriste qui avait rallié, en 2017, les groupes terroristes activant dans la région du Sahel, avait en sa possession un (1) pistolet mitrailleur de type Kalachnikov et trois chargeurs garnis de munitions. Dans le même contexte, un détachement combiné de l'ANP a découvert, lors d'une opération de fouille et de recherche dans la commune de Douar El-Ma, wilaya d'El-Oued, une cache contenant 40 charges propulsives pour obus d'artillerie, 1957 balles de différents calibres, 408 détonateurs pour mines et grenades, ainsi qu'un lot de pièces, de chargeurs et chaines de munitions pour diverses armes et des moyens de liaison.
Dans le cadre de la lutte contre la criminalité organisée et dans la dynamique des efforts intenses visant à contrecarrer le fléau du narcotrafic dans le pays, des détachements combinés de l'ANP ont arrêté, en coordination avec les différents services de sécurité au niveau des territoires des 2e et 3e Régions Militaires, 7 narcotrafiquants et saisi 203 kilogrammes de kif traité que les bandes criminelles ont tenté d'introduire à travers les frontières avec le Maroc, tandis que 15 autres narcotrafiquants ont été arrêtés et 10 kilogrammes de la même substance ainsi que 6450 comprimés psychotropes ont été saisis, dans diverses opérations exécutées à travers les différentes Régions Militaires. Dans un autre contexte, «des détachements de l'ANP ont intercepté, à Tamanrasset, In Guezzam, Bordj Badji Mokhtar et Djanet, 126 individus et saisi un (01) pistolet mitrailleur de type Kalachnikov, un (01) chargeur garni, 33 véhicules, 12 groupes électrogènes, 17 marteaux piqueurs, 26 tonnes de mélange d'or brut et de pierres ainsi que des explosifs, outils de détonation et d'autres équipements utilisés dans des opérations d'orpaillage illicite, alors que 7 fusils de chasse, 48 tonnes de déchets de cuivre et 15000 paquets de tabacs ont été saisis lors d'opérations distinctes menées à Ghardaïa, In Amenas, Tizi-Ouzou et Tipaza.
En outre, le même bilan a fait état de «tentatives de contrebande de quantités de carburants s'élevant à 7500 litres qui ont été déjouées à Tébessa, El-Tarf, Souk Ahras, Tindouf et Bordj Badji Mokhtar».
Par ailleurs, «les Garde-côtes ont mis en échec des tentatives d'émigration clandestine de 128 individus à bord d'embarcations de construction artisanale à Oran, El Kala, Annaba, Skikda et Chlef, alors que 44 immigrants clandestins de différentes nationalités ont été appréhendés à Tlemcen, Ghardaïa, Tindouf et Djanet», selon la même source.

M. D.

COVID-19

Reconduction du confinement partiel dans 37 wilayas

DANS le cadre de la gestion de la crise sanitaire liée à la pandémie du Coronavirus (COVID-19, le Premier ministre Ministres des Finances , Aïmene Benabderrahmane a décidé de réaménager et reconduire le dispositif actuel de protection et de prévention prévu pour une période de dix jours et prend effet à compter du Jeudi 5 aout 2021.
Ainsi il a été décidé que la mesure de confinement partiel à domicile de 20 heures jusqu'au lendemain à 6 heures du matin est applicable dans les trente sept (37) wilayas à savoir, Adrar, Laghouat, Oum El Bouaghi, Batna, Bejaia, Biskra, Béchar, Blida, Bouira, Tebessa, Tlemcen, Tizi-Ouzou, Alger, Jijel, Sétif, Saïda, Sidi Bel Abbes, Annaba, Guelma, Constantine, Mostaganem, M'Sila, Mascara, Ouargla, Oran, El Bayadh, Boumerdes, Tindouf, Tissemsilt, El Oued, Khenchela, Souk Ahras, Tipaza, Naâma, Ain Temouchent, Relizane et Ouled Djellal.
Les walis peuvent, après accord des autorités compétentes, prendre toutes mesures qu'exige la situation sanitaire de chaque wilaya, notamment l'instauration, la modification ou la modulation des horaires, de la mesure de confinement à domicile partiel ou total ciblé d'une ou de plusieurs communes, localités ou quartiers connaissant des foyers de contamination.
Par ailleurs, il a été également décidé la reconduction de la mesure de suspension de l'activité de transport urbain et ferroviaire des voyageurs durant les week-ends dans toutes les wilayas concernées par le confinement partiel à domicile, ainsi que la suspension de l'activité de transport inter-wilayas durant les week-ends dans toutes les wilayas concernées par le confinement partiel à domicile.
En matière d'activités sociales et économiques, le premier ministre a décidé la reconduction de la mesure de fermeture, dans les wilayas concernées par le confinement partiel à domicile, des activités qui se caractérisent par une forte concentration de la population et qui présentent un risque évident de contamination. Il s'agit des marchés de ventes des véhicules d'occasion, des salles omnisports et les salles de sport des maisons de jeunes et des centres culturels outre la reconduction de la mesure de limitation à la vente à emporter uniquement des activités des cafés, restaurations, fast-food et espaces de vente de glace. Les espaces récréatifs de loisirs et de détente, les lieux de plaisance resteront tojours férmés durant cette période.Pour la fermeture des plages, la mesure concerne l'ensemble des wilayas côtières, souligne le communiqué des services du premier ministère.

M. D.